

## MODE D'ENTRETIEN DES ALIÉNÉS

### Les pensions

Il n'y a que deux méthodes de pourvoir à l'entretien des aliénés à la charge du trésor public dans les asiles ; la méthode des asiles appartenant à l'Etat ou aux municipalités, administrés par des employés publics, et celle des asiles appartenant à des particuliers ou à des corporations, où les malades sont mis en pension. C'est cette dernière méthode que M. le Dr Tuke désigne par le nom peu délicat de *farming of human beings*, quand il parle des asiles de la Province de Québec, mais que, dans ses ouvrages, il indique par le terme *boarding of lunatics* ou par quelque autre expression convenable, quand il parle d'établissements situés partout ailleurs.

En dehors des asiles, il n'y a de manière de pourvoir au soin des aliénés pauvres, remis à la tutelle publique, que la mise en pension chez des particuliers ; cette dernière manière, qu'en Angleterre on nomme *Boarding out*, a donné lieu à la création des villages à aliénés, dont le célèbre village de Gheel en Belgique est le type le plus parfait, et dont le village de Kennoway en Ecosse est aussi un exemple.

Pour les aliénés, restant à la charge de leurs familles, il faut ou bien les garder chez soi, ou les mettre en pension chez des particuliers ou dans les asiles soit privés, soit de l'Etat. Il est admis généralement que, même avec des moyens illimités, les parents riches doivent de choix mettre leurs aliénés en pension dans les asiles, au triple point de vue de l'intérêt du malade, de l'intérêt des familles et de l'intérêt de la société. Les aliénés de la classe aisée, en dehors de la famille, sont donc forcément toujours des pensionnaires, quels que soient les propriétaires et les administrateurs des établissements qui les reçoivent. Il est difficile de comprendre pourquoi un système qui convient aux aliénés des familles riches, serait un système absolument abominable pour les aliénés des classes nécessiteuses. Condamner absolument l'une des deux méthodes, qui de soi n'ont, ni l'une ni l'autre, rien de condamnable, c'est faire acte de système et de parti pris ; chacun peut